

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4147)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 10

présenté par  
M. Benassaya

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Membre d'un cabinet ministériel ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans la mesure où les fonctions d'avocat honoraire sont incompatibles avec différentes fonctions publiques comme les secrétaires généraux d'un ministère, il est proposé d'y ajouter toutes les fonctions au sein d'un cabinet ministériel afin de prévenir l'éventualité de conflits d'intérêts.